

*singulier de Vostre Maiesté & profit & utilité de tous ses suiects. Les supplians ont iugé estre expedient, voire grandement necessaire de declarer ce que en conscience ils recognoissent estre de toute ceste entreprise, afin qu'il plaise à Vostre Maiesté leur accorder le contenu leur \* en memoire cy attaché. ||*

- 81 *Les supplians doncques sont avec la grace de Dieu, Sire, dans une terre nommée par le commun Canada, mais mieux la Nouvelle France, en un lieu appellé Kebec, basty par la diligence & industrie singuliere du sieur Champlain, fort auant le fleuve de Sainct Laurens. Oū ayant seiournez, ils ont appris les richesses de ce quartier & speciallement de ce fleuve accompagné de plusieurs belles & fertiles isles, peuplé d'une telle abondance de toutes sortes de poissons qu'elle ne se peut descrire, bordée de costaux plains d'arbres fruiçtiers, comme noyers, chastagniers, pruniers, cerisiers, & vignes agrestes, avec quantité de prairies qui ornent & embellissent ses vallons, le reste de la terre garny & peuplé de toute sorte de chasse & plus qu'il n'y en a en France, & avec plus grand proffit en ce que non seulement ils ne manquent de gibier & bestes fauves ordinaires en ces païs, mais ont de plus des Eslans ou Orignals, Castors, Renards noirs, & autres animaux dont la pelleterie donne accès & esperance au bien futur d'un tres grand commerce : dauantage la bonté de ceste terre a esté de plus en plus recognuë par les voyages que les supplians y ont fait, qui leur ont*
- 82 *porté la cognoissance de plus de || trois cens mille ames desireuses du labourage & faciles d'attirer à*